



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 71191

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin * appelle la plus vive attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la détresse que rencontrent de nombreuses familles en quête d'une adoption d'un enfant vietnamien et face au non-respect de la convention signée entre la France et le Vietnam à la fin de l'année 2000. En effet, cette convention était présentée comme un modèle de respect des principes édictés dans la convention de La Haye, mais aussi du processus devant permettre à un enfant de trouver une famille. De nombreuses familles se sont alors engagées dans la présentation de dossiers d'adoption en espérant que, rapidement, leur cas serait examiné, rassurées par les propos tenus par la ministre déléguée à la famille au printemps 2001 concernant la volonté du Gouvernement de faciliter au maximum les démarches des parents adoptifs, en soulignant que les parents devaient pouvoir bénéficier des services de la mission de l'adoption internationale ou d'une association. Or, malheureusement, un an après la signature de cette convention, de nombreux dossiers de demandes sont toujours en attente et les nouvelles déclarations de la ministre, le 8 novembre dernier, ont provoqué la colère et l'inquiétude de nombreux parents en attente d'adoption. Par conséquent, il lui demande quelles mesures rapides et efficaces elle compte prendre afin d'éviter que de trop nombreuses familles et enfants restent dans cette détresse affective et afin de remédier rapidement à l'absence du respect de la convention.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-

35.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71191

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7369

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693